

Un Davel fribourgeois

Autor(en): **M., Alex**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **11 (1873)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-182239>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Nous rappelons à nos abonnés que la Feuille d'annonces qui est jointe au CONTEUR VAUDOIS leur est adressée gratuitement.

Origine de notre agriculture.

Nos lecteurs accueilleront sans doute avec plaisir les lignes suivantes, qui donnent d'intéressants détails sur l'agriculture dans notre pays aux XV^e et XVI^e siècles, sur ses premiers développements et l'aspect de nos campagnes à cette époque.

L'agriculture commença à prendre quelque essor à la décadence de la féodalité ; les terres, divisées en un plus grand nombre de mains, furent cultivées avec plus de soin et intéressèrent chaque propriétaire au succès du travail. A des serfs longtemps abrutis succédèrent des laboureurs actifs et heureux de leurs travaux. Les défrichements se multiplièrent, les fortunes devinrent plus égales. Les campagnes, même dans le voisinage des cités, présentèrent un aspect agreste ; mais aucun luxe, aucun ornement n'embellissait les constructions destinées à recevoir les produits de la terre, et l'on n'y remarquait que des pressoirs, des caves et des ustensiles aratoires. Les cités ressemblaient à de simples villages ; on teillait le chanvre devant la porte des maisons.

Le propriétaire d'un domaine était son propre fermier. Lorsqu'aucun bâtiment rural n'existait sur le sol, on faisait entrer en ville tous les fruits de la terre. — Les faubourgs de nos cités, aujourd'hui si peuplés de maisons élégantes, n'étaient alors composés que de granges, de caves et de pressoirs. Des chemins tortueux et mal entretenus parcouraient les campagnes et retardaient la circulation des denrées et l'approvisionnement des marchés.

Les couvents donnaient une grande impulsion aux travaux agricoles. Les champs les mieux cultivés, les terres les plus riches environnaient les monastères. La culture de la vigne était également l'objet des soins les plus attentifs. Les lois mêmes la protégeaient. A Zurich, il était défendu de planter des arbres dans les vignes et de congédier un vigneron actif et intelligent, aussi longtemps qu'il remplissait ses devoirs avec exactitude.

Cependant, quelques droits seigneuriaux qui avaient survécu aux débris de la féodalité nuisaient encore au développement de l'agriculture. La dîme,

par exemple, s'étendait à tous les produits du travail. On en comptait de plusieurs sortes : les *grosses dîmes*, qui se percevaient sur les fruits du sol ; les *dîmes vertes*, qui se levaient sur les pois, le lin ; les *dîmes de charnage*, sur les cochons, les veaux, les poulets, les moutons ; et les *dîmes noyales*, sur les terres nouvellement défrichées.

A Nyon, une charte octroyée par la maison de Savoie à la jeunesse de cette ville, et renouvelée en 1520, lui concédait le droit de vérifier le bon état de la culture des vignes. Si le lendemain de l'Ascension, il se trouvait quelques vignes non rompues et fossoyées, et qu'on pût attribuer ce retard à la négligence des vignerons, il était permis à la dite jeunesse d'aller les fossoyer sans que personne puisse empêcher que le fruit qui en proviendrait lui appartienne en propre, et s'il arrivait qu'elle dût fossoyer pendant trois années consécutives, le fonds même lui appartenait.

Quelques Helvétiens avaient visité l'Italie. La beauté des jardins de ce pays avait excité leur émulation. A leur retour, ils firent des essais qui se perfectionnèrent de plus en plus, et déjà dans le XVI^e siècle, on trouvait à Zurich des orangers et des citronniers.

L'origine de nos espaliers date de la fin du XVI^e siècle ; mais les plantations ne furent d'abord qu'une simple haie au milieu du jardin ; et dont on avait soin d'entrelacer les branches, ce ne fut que plus tard qu'on songea à les appliquer contre un mur.

La disette de 1793 engagea le gouvernement de Berne à ordonner le défrichement des terres incultes et des biens communaux. On modéra beaucoup les plantations exagérées de vignes, et l'on arracha toutes celles qui, placées dans des lieux peu favorables, usurpaient une place où la culture du blé pouvait mieux réussir. En général, la perfection des méthodes, des lois sagement protectrices, et l'heureuse influence de la liberté améliorèrent l'agriculture et en firent de plus en plus apprécier les bienfaits.

Un Davel fribourgeois.

Longtemps avant la Révolution française, le peuple suisse subissait le joug des oligarchies qui, dès le XVI^e siècle, avaient remplacé les libres démocraties des premiers confédérés. En 1650, une vaste insurrection, connue sous le nom de *Guerre des*

paysans, embrasait presque toute la Suisse allemande. Malgré une sanglante et cruelle répression, les révoltés recommencèrent le siècle suivant, et chaque victoire des oppresseurs était suivie de nouveaux supplices, de confiscations ou de bannissements.

Parmi ces martyrs de la liberté, nous citerons Jean Fatio, exécuté à Genève en 1707; le major Davel, à Lausanne en 1723; Henzi, à Berne en 1749; les frères Kälin, à Einsiedeln en 1766; le vieux Bodmer, à Zurich en 1795.

On comprend dès lors pourquoi les doctrines qui brisèrent les fers de la nation française reçurent un accueil enthousiaste dans les pays sujets du patriarcat suisse.

Nous avons déjà parlé, dans le *Conteur*, des banquets patriotiques qui eurent lieu alors dans les villes vaudoises des bords du Léman pour fêter le réveil du peuple français. Nous parlerons aujourd'hui de l'insurrection fribourgeoise, qui eut lieu dix ans auparavant, et se termina aussi misérablement que toutes les autres tentatives populaires de ce siècle.

Le chef de cette insurrection, Nicolas Chenaux, de la Tour-de-Trême, était fils du châtelain de ce village, et aide-major du régiment de Gruyère. Cet homme distingué, versé dans les sciences et dans l'histoire de sa patrie, se faisait chérir du peuple par son caractère droit et ferme.

Un mécontentement général régnait dans la contrée depuis que l'ancienne Constitution démocratique de Fribourg avait fait place, depuis deux siècles, à un pouvoir de plus en plus oligarchique. Une quarantaine de familles nobles, sous le nom de *Secrets* (Heimlicher), occupaient toutes les places et réussirent à réduire considérablement l'aisance des paysans. De nouveaux empiètements, soit contre les droits de la commune de Fribourg, soit sur les propriétés du peuple des campagnes, amenèrent un soulèvement général.

Chenaux et ses amis Castella et Raccaud trouvaient qu'à moins d'être soutenue par un mouvement vigoureux, toute réclamation serait inutile. Préparée à Bulle, l'insurrection éclata le 2 mai 1781. Plus de 2,000 paysans marchèrent sur Fribourg avec des drapeaux bénis. Chenaux marchait à leur tête. Mais des troupes bernoises furent appelées au secours du gouvernement; leur chef, M. de Froideville, promit satisfaction aux mécontents et une amnistie générale. Les insurgés, pendant les pourparlers, furent cernés peu à peu par l'ennemi et amenés à poser les armes. Le malheureux Chenaux parvint à s'enfuir, mais il fut tué par un de ses gens, Henri Rossier, qui, au lieu d'obtenir sa grâce et de recevoir les cent louis promis à celui qui le livrerait mort ou vif, fut envoyé aux galères de Brest, avec Chappuis, Sudan et Huguenot; les deux derniers survécurent à cette captivité, dont ils furent délivrés par un décret de l'Assemblée nationale du 20 mai 1790, ensuite d'une adresse des patriotes fribourgeois réfugiés à Paris, et du rapport à ce sujet de l'abbé Grégoire, député d'Embermenil.

Le corps de Chenaux fut écartelé par la main du bourreau, et sa tête, placée au bout d'une pique, fut exposée sur la tour de la porte de Romont. Ses complices, Castella et Raccaud, parvinrent à s'échapper.

Le peuple des campagnes pleura l'homme généreux, mort victime de son patriotisme. Chaque jour, la tombe de Chenaux était entourée de gens en prières. Des troupes de pèlerins s'y rendaient avec des chants religieux, des croix et des drapeaux. En vain le gouvernement y fit placer des sentinelles avec des fusils chargés, en vain l'évêque condamna les pèlerinages vers les cendres de Chenaux, rien ne put arrêter la dévotion reconnaissante du peuple.

Alex. M.

Petit dictionnaire patois.

DZEVATTA, EDZEVATTA. — Se débattre, se démenner, mouvoir tous ses membres, bondir.

DROLA. — Droit féodal du seigneur sur la première nuit des noces de ses vassales, appelé aussi droit de *marquette*, de *prélibration*, etc. En 1350, les gens de Châtel-Saint-Denis se rachetèrent de la *drola* pour un cens annuel d'une mesure d'avoine, payable par chaque chef de famille. Ce tribut ne fut aboli qu'en 1798.

DRU. — Vif, gai, bien portant; gras, fertile. — *Teni-vo dru*: conservez-vous en bonne santé.

DRUDZE. — Fumier, engrais; abondance, bien-être. *La drudze tor lo cou*: l'abondance est fatale.

DZEMOTA. — Se plaindre, gémir, sentir péniblement sa faute ou son état malheureux.

EINDURA, EINDOURA. — Endurer, souffrir; répondre à une santé portée; permettre qu'on vous la porte. Ce mot est employé, dans ce dernier sens surtout, au canton de Fribourg. Dans quelques villages de ce canton, le garçon qui recherche une fille en mariage la conduit au cabaret. On remplit les verres, puis le garçon approche le sien de celui de sa belle, en disant à celle-ci: *Maria, té la pouerto*; Marie, je te la porte. Alors, Marie, réunissant du doigt les deux verres, répond: *Dzozon, d'einduro*; Joseph, je te le permets. Joseph conclut de là qu'il a le consentement de Marie et qu'il peut la demander en mariage à ses parents.

EINEMI. — Ennemi. Ce mot signifie aussi *diable*, *démon*. *L'a lè z'einemis*: il a le diable au corps; il est possédé. De quiconque a une maladie de nerfs, des accès de somnambulisme ou d'épilepsie, le peuple dit: *L'a lè z'einemis*.

EINFORTENA. — Faire le sort de quelqu'un, lui procurer bonne chance. On dit proverbialement à Montreux: *On fa bein sè z'einfans, mâ on ne lè z'einfortene pas*. On procrée bien ses enfants, mais on ne fait pas leur sort. De *fortena*, sort, fortune.

EINREIMBLA. — S'enfoncer, s'embourber. *No ne sein pas mô einreimbla*. Nous ne sommes pas mal embourbés.

EINTOUPENA. — S'appesantir par le sommeil.

EKOUEISSI. — Eclopé, mal sur ses jambes; de *Kousse*, cuisse. — Un paysan lisait comme suit